



Date de dépôt : 5 mai 2025

Rapport
de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :
Retrait des écrans dans l'aire de jeux pour enfants à l'aéroport de
Genève

Rapport de Joëlle Fiss (page 3)

Pétition (2239-A)

Retrait des écrans dans l'aire de jeux pour enfants à l'aéroport de Genève

Cet environnement doit préserver sa vocation première : offrir un lieu de détente sain, propice à l'interaction sociale et au jeu créatif, sans la distraction néfaste des écrans.

1. **Santé et bien-être des enfants** : L'exposition excessive aux écrans est associée à des retards de langage, des troubles de la concentration et une diminution des interactions sociales. Offrir une zone sans écran permettrait de contrer ces effets, particulièrement dans un cadre de transit déjà saturé de stimuli numériques.
2. **Alternatives bénéfiques** : Une aire de jeux interactive et ludique favorise l'activité physique et stimule la créativité, répondant aux recommandations des spécialistes en psychologie infantile et en neurosciences cognitives.
3. **Responsabilité collective** : Alors que de nombreuses initiatives cherchent à réduire la surexposition aux écrans dans les écoles et les foyers, il est incohérent qu'un espace dédié aux enfants renforce cette dépendance.

Je demande au Grand Conseil par le biais de cette pétition d'informer l'aéroport de :

- Remplacer les écrans par des installations adaptées : structures d'escalade, jeux éducatifs ou activités créatives.
- Intégrer des messages de sensibilisation à l'attention des parents sur l'importance de limiter le temps d'écran.

En supprimant les écrans, l'aéroport de Genève enverrait un signal fort en faveur de la santé des enfants et s'alignerait avec les efforts globaux visant à promouvoir un usage raisonné des technologies.

N.B. I signature
M^{me} Yasmine Menétrey
86, rue de Saint-Jean
1201 Genève

Rapport de Joëlle Fiss

Résumé

La commission des pétitions a traité en une session les trois pétitions déposées par la même signataire, M^{me} Yasmine Menétrey. La réunion de commission s'est tenue le 7 avril 2025. Il s'agit ici de la **pétition 2239 « Retrait des écrans dans l'aire de jeux pour enfants à l'aéroport de Genève »**. Le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat a été refusé.

Audition de M^{me} Yasmine Menétrey, pétitionnaire

M^{me} Menétrey prend la parole et déclare avoir déposé cette pétition pour soutenir les familles ayant des enfants ayant des problèmes de mobilité. Elle rappelle que l'aéroport est très grand ; s'il existe déjà une aire de jeux pour les enfants dans la partie centrale, il n'y en a pas dans les ailes de l'aéroport. Elle déclare qu'il est question d'inclusion et de bien-être pour les personnes les plus vulnérables, et notamment pour les enfants autistes. Elle remarque que voyager devrait être un droit accessible à toutes les familles et elle estime que Genève mérite un aéroport inclusif.

En effet, selon la pétitionnaire, l'aéroport n'a pas de lieu dédié aux enfants autistes, ce qui représente une source de stress pour les familles. Dans de nombreux pays, les aéroports ont déjà adopté des aménagements simples et efficaces notamment pour les enfants neuroatypiques (personnes autistes, TDH, déficit de l'attention, dyslexique, dysphasique, HPI), soit autant de personnes qui réagissent au monde de manière différente. Elle remarque que ces aménagements ont prouvé leur efficacité. Elle signale alors que le canton est l'unique actionnaire de l'aéroport et elle déclare que la pétition demande un espace de jeux adaptés ainsi que des salles d'allaitement et des passes prioritaires pour les familles ayant des enfants neuroatypiques. Elle pense qu'entendre l'association Autisme, notamment, serait pertinent.

Une députée (PLR) remarque qu'il n'y a pas de mention sur la mobilité réduite dans la pétition alors que M^{me} Menétrey a présenté cet aspect lors de l'audition. Elle relève par ailleurs que cette pétition a de nombreuses demandes. Elle se demande pourquoi il faudrait cibler l'aéroport et non d'autres lieux publics, comme la gare. Puis, si un enfant est trop stressé dans un aéroport, les parents devraient trouver un autre moyen de transport pour ce dernier afin d'atténuer son niveau de stress.

M^{me} Menétrey déclare qu'une salle sensorielle permet de pallier le stress tant chez les enfants que chez les adultes. Elle déclare que ce n'est pas parce

qu'une personne souffre d'un trouble qu'elle n'a pas le droit de voyager. De plus, elle rappelle que la voiture ne permet pas d'aller partout.

La même députée PLR rappelle alors que les services de l'aéroport peuvent déplacer les enfants à mobilité réduite jusqu'aux espaces de jeux, par exemple. Mais elle répète que la notion de mobilité réduite n'apparaît pas dans la pétition. M^{me} Menétrey répond que des enfants autistes sont parfois en fauteuil roulant. Elle ajoute que le service d'assistance de l'aéroport est parfois utilisé par ces familles avec un badge (tournesol), mais elle remarque que certains parents souhaitent ne pas être forcément accompagnés. Elle répète que la dernière porte d'embarquement n'a ni aire de jeux ni salle d'allaitement.

Un député (MCG) évoque la M 3013 du MCG qu'il a déposée et qui va exactement dans le même sens. Il remarque que cet objet est en suspens devant la commission de l'économie et a pour but d'améliorer l'inclusivité des équipements de l'aéroport, notamment pour les personnes handicapées. Il demande si M^{me} Menétrey a connaissance de cette motion. M^{me} Menétrey répond avoir déposé cette pétition après être entrée en contact avec l'association Autisme, raison pour laquelle elle a évoqué cette dernière.

Le député (LJS) demande combien de personnes sont concernées par cette problématique chaque année. Il se demande si M^{me} Menétrey s'est adressée à l'aéroport. M^{me} Menétrey répond par la négative et déclare n'avoir aucune idée du nombre de personnes concernées.

Un député (Ve) remarque qu'il y a peu d'espaces où les enfants peuvent jouer en ville, et il se demande pourquoi se soucier de l'aéroport qui est un lieu de passage alors qu'il existe beaucoup d'autres endroits qu'il serait plus pertinent d'évoquer dans le cadre d'une problématique de cette nature. M^{me} Menétrey répond que la Ville de Genève est en train de réaliser un travail de fond très important sur les aires de jeux, et elle ne voit pas pourquoi l'aéroport n'aurait pas de salle sensorielle par exemple, comme à Londres.

Un député (S) se demande s'il n'y a pas un souci institutionnel puisque M^{me} Menétrey est conseillère municipale à la Ville de Genève et que son parti politique a un représentant au sein du conseil d'administration de l'aéroport. Il remarque qu'elle aurait pu s'adresser à ce dernier pour réunir des informations ou solliciter l'aéroport. M^{me} Menétrey répond avoir déposé ces pétitions en tant que citoyenne. Le même député (S) en demande la raison. M^{me} Menétrey répond qu'il n'est pas possible de toujours interpeller son parti sous prétexte d'être élue à la Ville. Elle ajoute qu'elle préférerait que ces pétitions soient apolitiques. Le député (S) acquiesce, mais il remarque qu'il aurait été intéressant de solliciter le représentant du MCG qui siège dans le conseil d'administration de l'aéroport. Il déclare, le cas échéant, que ce sera la

commission des pétitions qui devra auditionner un représentant du conseil d'administration.

Un député (PLR) déclare que les personnes neuroatypiques représentent environ 20% de la population, ce qui implique un nombre de personnes important, soit 1,8 million par année en ce qui concerne l'aéroport de Genève. Il remercie donc M^{me} Menétrey de soumettre ce problème. Mais il se demande si la situation est problématique pour cette population. M^{me} Menétrey répond avoir eu des retours des membres de l'association Autisme, raison pour laquelle elle propose que la commission procède à son audition. Le même député (PLR) remarque qu'elle est donc le porte-parole de cette association. M^{me} Menétrey répond par la négative. Elle remarque que l'association lui a simplement indiqué qu'elle avait des retours de ses membres. Et elle répète ne pas pouvoir parler au nom de cette association. Elle ajoute avoir déposé cette pétition en constatant que des aménagements existaient dans des aéroports à l'étranger. Le député (PLR) demande si M^{me} Menétrey s'est renseignée sur les installations existantes à l'aéroport de Genève. Il rappelle qu'il existe un service d'assistance qui permet aux personnes ayant un justificatif médical d'être accueillies et transportées de manière privative. M^{me} Menétrey répète qu'il existe le badge tournesol et effectivement un service d'assistance pour les personnes handicapées. Mais elle remarque qu'il n'y a pas d'espace dédié aux personnes autistes. Le député (PLR) pense qu'un voyage en avion peut être particulièrement stressant pour les personnes présentant des problématiques de ce type, indépendamment de tout aménagement au sein de l'aéroport.

Le député (MCG) pense qu'il est important d'avoir des regards sous différents angles sur ces questions concernant l'aéroport. Il remercie M^{me} Menétrey de cette pétition qui représente un appui complémentaire à la motion. Il rappelle alors que c'est la gauche qui représente généralement des associations au travers des pétitions, et ce sans faire valoir de mandat politique. Il évoque alors la P 2232 pour des transports publics plus efficaces à Vernier et il remarque que le député (S) n'avait pas dit un seul mot lors de son traitement alors que cette pétition avait été déposée par les Verts.

Un deuxième député (S) rappelle que tous les enfants autistes n'ont pas besoin de telles protections. Il remarque par ailleurs qu'en général l'inclusion est réclamée dans tous les domaines, et il observe que cette pétition demande en fin de compte de séparer ces enfants. Il répète qu'il faudrait savoir combien d'enfants sont touchés véritablement. M^{me} Menétrey répond que ces enfants, même s'ils fréquentent les aires de jeux avec les autres enfants, ont besoin d'un moment de calme dans un espace silencieux. Elle ne croit pas qu'il s'agisse d'exclusion. Le député (S) remarque qu'il est donc plutôt question d'une salle de repos que d'une aire de jeux. M^{me} Menétrey acquiesce.

La députée (LC) déclare que les personnes neuroatypiques n'aiment pas être avec les autres. Elle ajoute qu'elles ont surtout besoin de calme. Elle précise que ces personnes préfèrent encore être dans des salles blanches. Cela étant, elle rappelle que le badge tournesol permet justement à ces personnes de passer les contrôles sans stress, un dispositif qui a été mis en place précisément avec l'association Autisme. Elle ne comprend donc pas cette pétition qui va dans le sens inverse. M^{me} Menétrey répond que certaines personnes ont besoin de stimuli alors que d'autres non. Elle répète avoir déposé cette pétition en tant que M^{me} Menétrey et non en tant que conseillère municipale.

M^{me} Menétrey déclare s'être aperçue que, dans l'une des aires de jeux de l'aéroport, un écran avait été installé. Or, elle remarque que la Ville de Genève mène une campagne pour attirer l'attention des parents sur le danger des écrans, une campagne baptisée « Ecrans, parlons-en ! ». Elle pense qu'il est en l'occurrence dommage d'avoir installé un écran alors que l'aéroport est déjà un lieu présentant beaucoup d'animations entraînant énormément de stress pour les enfants. Elle signale que recourir aux écrans pour les enfants est devenu une norme dans de nombreux contextes, et elle répète qu'il est dommage d'avoir installé un écran dans cette aire de jeux. Elle pense que retirer cet écran est un petit geste en faveur du développement des enfants.

La députée (LC) partage l'avis de M^{me} Menétrey sur la problématique des écrans, et elle déclare qu'il s'agit d'une responsabilité parentale. Elle observe qu'il y a différentes aires de jeux, dont certaines sans écrans. Elle remarque que les parents peuvent donc aisément éloigner les enfants de cet écran. M^{me} Menétrey remarque qu'il serait plus simple de retirer cet écran. Elle mentionne que c'est en effet une responsabilité des parents, mais elle rappelle que les enfants sont inévitablement tentés par les écrans.

Une députée (PLR) se demande si les écrans ne représentent pas un problème plus évident à l'école qu'à l'aéroport. Elle se demande une fois encore pourquoi cibler l'aéroport. M^{me} Menétrey répond qu'il n'y a pas d'aire de jeux à la gare contrairement à l'aéroport.

Un autre député (PLR) demande ce qui est diffusé au travers de cet écran. M^{me} Menétrey pense que ce sont des dessins animés. Le député (PLR) se demande en quoi un dessin animé qui peut être éducatif représente une nuisance. Il rappelle que le danger des écrans relève des informations qui se succèdent rapidement sans autre forme de réflexion à leur propos. Il ne voit pas en quoi cet écran est un problème, sachant que, dans l'avion, les enfants seront également devant un écran. M^{me} Menétrey répond que c'est justement pour cela que retirer cet écran peut représenter un avantage.

Un député (Ve) demande si M^{me} Menétrey s'est adressée à l'aéroport. M^{me} Menétrey répond par la négative. Le même député (Ve) remarque que l'on est confronté à une quantité d'écrans incroyable dans un aéroport avec des publicités, aéroport qui représente bien souvent un temple de la consommation. Et il remarque que c'est en l'occurrence un écran avec des dessins animés qui poserait un problème. M^{me} Menétrey déclare ne rien avoir contre l'aéroport et elle constate que la commission semble avoir un problème quant au fait qu'elle ait déposé deux pétitions concernant l'aéroport. Le député (Ve) remarque qu'une commission de quinze députés et les procédures inhérentes aux pétitions sont sollicitées pour une problématique somme toute assez simpliste. M^{me} Menétrey répond que c'est son droit.

Le député (LJS) déclare qu'il faudrait s'adresser dans un premier temps à l'entité qui est concernée. Il ajoute qu'une pétition est une démarche civique qui peut être entamée lorsque les choses ne fonctionnent pas.

Discussion entre les députés après l'audition

Le président (PLR) demande ce que les commissaires souhaitent faire des trois pétitions. En ce qui concerne la P 2239, et des réflexions plus générales, voici ce qui a été dit :

La députée (LC) déclare avoir beaucoup d'idées de pétitions qu'elle initiera lorsqu'elle ne fera plus de politique. Cela étant, elle mentionne que l'on dépose une pétition lorsque toutes les autres solutions ont été épuisées. Elle ajoute que M^{me} Menétrey ne peut pas dire qu'elle est une simple citoyenne puisqu'elle est conseillère municipale. Elle pense qu'elle aurait dû se renseigner par ailleurs avant de recourir à la pétition. Elle déclare qu'il est toujours possible de faire mieux dans de nombreux domaines, mais elle pense que M^{me} Menétrey connaît très mal le problème autistique. Elle répète que la procédure existante à l'aéroport semble efficace et elle propose le classement de cette pétition.

Le député (LJS) pense que, lorsque l'on est élu, on représente le peuple et il remarque que ces trois pétitions concernent des entités publiques qui ont des représentants de partis. Il estime qu'il y a ainsi des moyens pour s'adresser à ces entités. Il pense que M^{me} Menétrey n'était pas préparée. Il propose le classement de ces trois pétitions.

Un député (S) déclare que ces trois pétitions n'ont pas fait l'objet d'investigations en amont. Il ajoute que son groupe propose d'envoyer un courrier à l'aéroport et aux TPG afin de leur demander ce qu'ils pensent de ces pétitions, puis de procéder au vote. Il précise que des réponses écrites suffisent.

Un député (PLR) déclare qu'il ne faut pas confondre le message et le messager. Il observe que la démarche de M^{me} Menétrey est conforme à la LRGC.

Une députée (PLR) se demande si c'est à la commission d'effectuer le travail de la pétitionnaire qui pourrait envoyer une lettre à la direction de l'aéroport. Elle se demande quel a été le montant que l'audition de M^{me} Menétrey a entraîné. Elle ne sait pas qui incarne M^{me} Menétrey, puisqu'elle ne représente pas les associations. Elle serait pour sa part en faveur du classement. Elle ajoute qu'elle enverrait également une lettre à M^{me} Menétrey pour lui dire de s'adresser à l'aéroport.

Le député (LJS) déclare que, dans un parlement, il faut parlementer. Il s'opposera à des auditions, mais il pense qu'envoyer ces courriers est une bonne idée.

Un député (Ve) pense que la pétition sur l'écran mérite d'être classée au vu de sa futilité.

Le président passe au vote d'un courrier adressé à l'aéroport pour la P 2239 :

Oui : 3 (1 S, 2 MCG)
Non : 9 (2 Ve, 1 LJS, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : 2 (1 S, 1 LC)

La proposition de courrier est refusée.

M^{me} Salama signale qu'un vote n'est même pas nécessaire pour le classement de cet objet puisqu'il n'y a pas d'autre proposition que le classement.

Un député (MCG) remarque qu'il aurait été possible d'inclure cette pétition dans le courrier qui sera adressé à l'aéroport. Il propose alors le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Le président passe au vote du renvoi de la P 2239 au Conseil d'Etat :

Oui : 1 (1 MCG)
Non : 12 (2 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : 1 (1 MCG)

Le renvoi de la P 2239 au Conseil d'Etat est refusé.

La P 2239 est donc classée.

Catégorie de traitement préavisée : IV